



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2020-14 ET 2020-20

AVIS est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 6 juillet 2020, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté les règlements suivants :

2020-14 : Règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

2020-20 : Règlement amendant le règlement 2018-12 sur la gestion contractuelle.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 15 juillet 2020.

M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière